



EUKN Policy Lab

“Deux systèmes, un challenge : l’intégration dans les villes en France et en Allemagne”

Lieu : Ecole Nationale d’Administration, Strasbourg, France

Date : 25 Juin 2018

Sujet : Les politiques d’intégration des migrants et des réfugiés dans les villes en France et en Allemagne



Table de matières

Résumé.....	3
Discours d'ouverture.....	3
Présentation du Policy Lab.....	4
Discours d'introduction.....	4
Première table ronde : Politiques nationales d'intégration et l'intégration locale.....	6
Deuxième table ronde : Mise en œuvre et coopération multiniveau.....	9
Ateliers :	13
Atelier 1 : Accès aux droits et non-discrimination	13
Atelier 2 : Apprentissage de la langue	14
Atelier 3 : Renouvellement urbain et participation citoyenne	15
Atelier 4 : Intégration économique et marché du travail	16

Résumé

Le 25 Juin 2018, le réseau « European Urban Knowledge Network » (EUKN) a organisé un Policy Lab à Strasbourg en coopération avec le Commissariat Général à l'égalité des territoires (CGET) et le Ministère de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire (Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat, BMI) qui représentent les points focaux français et allemand du réseau. Ce rapport détaille les principales conclusions de cette réunion qui portait sur l'intégration des migrants et des réfugiés dans les villes allemandes et françaises.

Discours d'ouverture

M. Fabrice Larat, Directeur adjoint de la formation à l'ENA, directeur du Centre d'expertise et de recherche administrative (CERA)

M. Sébastien Jallet, Commissaire Général délégué à l'égalité des territoires (CGET)

M. Larat introduit le Policy Lab en mentionnant le rapport allemand, rédigé par les élèves de l'ENA, intitulé « Die Herausforderungen der Integration von Erst-Ankömmlingen/Migranten » et souhaite aux participants du Policy Lab des travaux et des échanges fructueux de débats.

M. Jallet remercie Monsieur le Directeur adjoint pour l'accueil au sein de l'ENA. Il remercie également M. Mart Grisel, directeur de EUKN, d'avoir organisé ce Policy Lab dans l'esprit du réseau qui est de favoriser les échanges, la coopération et le partage d'expériences entre des acteurs de la construction européenne. Il présente ensuite le CGET qui est mobilisé sur la coordination des actions en matière de cohésion territoriale en France en tant qu'entité au service du Ministère de la cohésion territoriale et en charge du suivi de la stratégie de cohésion de l'Union Européenne en lien avec les Régions. Il rappelle que le CGET travaille en outre avec le point de contact allemand de EUKN (le Ministère Fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire) dans le cadre de l'Agenda Urbain pour l'UE et qu'une délégation de ce ministère venait d'être reçue quelques jours auparavant au CGET. D'autre part, il explique que le CGET est autorité de gestion délégué du programme URBACT, un programme communautaire de coopération entre villes et métropoles à l'échelle européenne pour favoriser à la fois l'échange d'expériences, la mise en place de réseaux d'acteurs et la capitalisation. L'un des réseaux de ville d'Urbact est justement dédié à la question de l'accueil des migrants (Arrival Cities).

Il insiste sur le fait que **les politiques d'intégration font partie de l'agenda politique franco-allemand** et que, notamment, il existe depuis deux ans une coopération structurée dans ce domaine, le Conseil Franco-Allemand pour l'Intégration qui travaille sur deux thématiques particulières : la formation linguistique et l'enseignement des valeurs, ainsi que celle de l'intégration sur le marché du travail.

Il souligne l'importance du Pacte d'Amsterdam comme stratégie européenne de développement urbain adoptée par les Etats membres et la Commission Européenne. C'est lors de l'adoption de ce Pacte qu'a été lancé l'Agenda Urbain pour l'Union Européenne, qui en proposant divers partenariats thématiques, met en place une coopération entre Etats membres et structures à différents niveaux de gouvernance. Ainsi, deux de ces partenariats concernent les questions de l'intégration, notamment celui mené par la ville d'Amsterdam, « Intégration des migrants et des réfugiés », et celui intitulé « Pauvreté Urbaine ».

Il mentionne également **les liens étroits entre les enjeux liés à l'intégration et ceux de la Politique de la Ville en France**. Cette dernière est une politique contractuelle entre l'Etat et Communautés d'agglomération (regroupements de communes). Elle permet à ces dernières de bénéficier de l'appui de l'Etat pour résoudre les difficultés auxquelles doivent faire face leurs quartiers prioritaires et les aider à développer leurs potentialités. Or, 55% des adultes habitants dans ces quartiers sont immigrés ou descendants d'immigrés, avec une forte concentration en Ile de France (66%).

EUKN Policy Lab report

M. Jallet conclut son discours d'accueil en illustrant la convergence d'enjeux et d'actions en lien avec la politique de la ville à travers plusieurs mesures, notamment dans le domaine du marché du travail avec la mise en place d'emplois francs encourageant l'embauche des habitants des quartiers prioritaires. Dans le domaine de l'éducation, la principale mesure concerne le dédoublement de classes de l'enseignement primaire (CP et CE1) dans les quartiers prioritaires.

Présentation du Policy Lab

M. Mart Grisel, Directeur de EUKN EGTC

M. Mart Grisel remercie le personnel de l'École Nationale d'Administration pour leur hospitalité et souligne le caractère symbolique du rapprochement entre l'Allemagne et la France incarné par la ville de Strasbourg. La France a choisi pour la deuxième fois d'organiser un Policy Lab combiné, une initiative volontairement soutenue et qui favorise les échanges entre plusieurs pays.

Discours d'introduction

Claire Charbit, Représentante de l'OCDE

Le discours de Claire Charbit, qui a pour objet de poser les bases du sujet abordé lors de ce Policy Lab, s'appuie sur le rapport de l'OCDE : « *Agir ensemble pour l'intégration locale des migrants et des réfugiés* ». Le rapport se base sur une étude de cas de 72 villes européennes, dont dix ont été analysées en profondeur : Amsterdam, Altena, Berlin, Paris, Barcelone, Glasgow, Vienne, Rome, Athènes, Göteborg.

Mme Charbit souligne la problématique majeure de ce Policy Lab qui est celle de l'intégration et de sa signification. Selon elle, « elle se passe localement ou ça ne se passe pas ». L'étude de l'OCDE s'est d'abord appuyée sur une étude statistique, à l'échelle régionale, qui donne des éléments sur l'intégration des migrants et des différences manifestées par rapport aux populations « natives » en matière d'accès à l'emploi, au logement à l'éducation et en matière de perception de la part des populations « natives ». La deuxième étape s'est matérialisée de manière plus concrète en allant voir sur le terrain, parmi les villes partenaires de dimensions variées (Paris, Berlin, Athènes comme métropoles mais aussi des villes plus modestes, telles que Altena en Allemagne).

Un outil pratique, appelé « **Checklist pour l'action publique en faveur de l'intégration des migrants au niveau local** », a été créé à l'issue de ce rapport et à destination des responsables politiques et des experts des politiques urbaines. Cette checklist se compose de douze priorités. Les deux dimensions principales soulignées au fil de cette étude sont **l'approche territoriale** et la **gouvernance**.

Mme Charbit mentionne la **forte concentration de migrants dans les espaces métropolitains** et particulièrement les capitales. Au sein de ces métropoles, la population étrangère est répartie de manière très inégale (exemples de Paris et Berlin). A l'inverse, les demandeurs d'asile sont plus également répartis au sein des régions européennes, dans les espaces ruraux, les banlieues et les villes. Mme Charbit en déduit qu'on **a cassé, par des modèles plus ou moins formels, la logique automatique de l'urbanisation de la migration et cela provoque l'émergence d'autres acteurs**. En effet, certaines communes ont montré leur motivation quant à l'accueil de migrants. Cela dit, **les choix entrepris ont souvent été ceux de la réponse à l'urgence**, c'est-à-dire sur le court terme et ne prenant pas en compte les réelles problématiques de l'intégration.

Mme Charbit souhaite illustrer **les différences territoriales de résultats en matière d'intégration**. Elle prend donc l'exemple du chômage. Dans les régions où l'emploi industriel domine, le différentiel de chômage pour les populations migrantes est plus important. La conclusion

à tirer est que les emplois de service font partie des facteurs d'intégration, contrairement aux emplois industriels. **Les résultats en matière de migration sont toujours les révélateurs de résultats tout court.** En effet, le chômage est accentué dans les régions industrielles. Il y a un effet d'écho sur les populations migrantes qui répond aux caractéristiques sociales et industrielles des territoires.

Concernant l'opinion des habitants vis-à-vis des migrants, deux constats territoriaux ont été établis à l'issue de l'étude statistique. Lorsqu'un territoire possède une population diversifiée, les personnes natives seront plus enclines à accepter favorablement l'arrivée de nouveaux migrants. Il existe aussi une corrélation avec le niveau de chômage sur un territoire. En effet, la population d'un territoire avec un taux de chômage élevé percevra l'arrivée de nouvelles populations comme une menace. D'après l'eurobaromètre on constate de grandes différences entre les territoires concernant l'opinion des populations en Europe vis-à-vis de questions relatives à la migration. Cependant, de manière générale, on considère à près de 70% que l'intégration des migrants est un investissement nécessaire pour l'avenir. C'est un chiffre significatif lorsqu'on pense aux débats très politiques d'instrumentalisation de la question migratoire aujourd'hui. On s'aperçoit que la géographie du mécontentement est très liée à ce qui fait la réussite des territoires. **Lorsqu'il y a de l'emploi, des situations locales actives, riches dans leur diversité, la migration ne posera pas de problème.** L'intégration des migrants est une problématique de développement, et de développement territorial en particulier.

L'intégration touche une variété de secteurs publics et de politiques publiques : le logement, l'emploi, la santé, l'éducation... qu'il convient de faire travailler ensemble. Cependant, **il est observé un fossé concernant l'accès à ces droits fondamentaux pour les nouveaux arrivants qui n'y accèdent pas spontanément.** Les autorités locales sont très actives pour faire le lien entre les besoins de ces populations migrantes et l'offre de services publics universels, avec l'appui des gouvernements centraux mais aussi à l'échelle locale avec des ONG.

Mme Charbit a souligné l'importance de **disposer d'indicateurs à l'échelle locale mais surtout de s'assurer de leur bonne utilisation afin de conduire des politiques efficaces.** Par ailleurs, le lien entre les résultats statistiques et l'inspiration des politiques est relativement obscur. Ces indicateurs ne doivent pas concerner que les migrants, mais prendre en compte ce que cela apporte à la communauté locale.

- Elle évoque **l'idée de matching** : les capacités des migrants doivent matcher avec les opportunités d'emplois présentes sur le territoire. Ce qui n'est pas évident car il faut savoir évaluer les compétences des migrants qui ne sont pas forcément prouvées par un diplôme. Il y a toujours un sur-niveau de qualifications pour les migrants beaucoup plus fort vis-à-vis de l'emploi que pour les populations locales. Ce *matching* repose sur la connaissance qu'ont les acteurs locaux de leurs propres entreprises. Le monde de l'entreprise doit par ailleurs être impliqué pour favoriser l'apprentissage des migrants.
- Le logement est un domaine central pour lequel les défis à relever sont nombreux. Elle souligne notamment **les conditions d'accès aux logements sociaux qui peuvent être très restrictives, et le délai d'attente**, parfois de plusieurs années, pour accéder à ces logements. Un dialogue est donc nécessaire entre les gouvernements nationaux et les autorités publiques.
- En termes d'éducation, il faut accélérer l'apprentissage de la langue et la mixité afin de favoriser l'intégration.

De manière plus générale, l'objectif de cette checklist est **de servir d'outil pour l'auto-évaluation** ainsi que pour **favoriser le dialogue entre les acteurs de l'intégration à tous les niveaux.**

Enfin, les enjeux mentionnés faisant suite à cette checklist sont les suivants :

- Développer cet outil pour en faire **un outil de dialogue entre les diverses administrations** pour structurer qui fait quoi, et comment on peut améliorer les actions pour davantage d'efficacité.
- Faire un travail sur les indicateurs afin de mettre en évidence les plus utiles pour développer ensuite des incitations. **L'évaluation des bonnes pratiques est donc primordiale.**
- Développer le travail sur les villes de petites tailles notamment concernant les territoires avec des enjeux démographiques forts. **Quel est l'impact des migrants sur le devenir économique, social du territoire ?**
- Concernant la nouvelle période de programmation des fonds européens à partir de 2021 : Les régions, si elles veulent recevoir une contribution des fonds de cohésion, vont avoir la possibilité de faire soutenir par l'Europe des projets d'intégration des migrants. Ceci est **une incitation très forte pour que les régions se mobilisent sur ce sujet.**

Première table ronde : Politiques nationales d'intégration et l'intégration locale

Intervenants

Mme Agnès Fontana, Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN)

M. Didier Leschi, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Mme Monika Thomas, Ministère Fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire

Mme Charlotte Wohlfarth, Conseil d'Experts des Fondations Allemandes pour l'Intégration et la Migration

Animateur

M. Mart Grisel, EUKN

Pour commencer, Mme Wohlfarth, du Conseil d'experts des fondations allemandes pour l'intégration et la migration, présente l'organisation et la gouvernance des politiques d'intégration en Allemagne. Elle rappelle en premier lieu que **l'Allemagne est depuis longtemps un pays d'immigration** et que les défis de l'intégration sont donc plus anciens que le montre le débat actuel sur l'immigration. Au total, plus de 18 millions de personnes en Allemagne ont des antécédents migratoires, dont un tiers appartient à la deuxième génération. Une grande partie de l'immigration est originaire d'Europe, même l'immigration récente. En 2015, plus d'un quart des migrants provenait des pays de l'UE. Il existe **différentes formes de migrations ou de raisons entraînant la migration** tels que le regroupement familial, l'exode, les études, le travail.

La politique d'intégration a commencé au niveau local, tandis qu'au niveau fédéral le sujet a été traité plus tardivement. Charlotte Wohlfarth cite certaines étapes : la création de la Commission Indépendante de Recherche sur l'Immigration en 2000, la loi sur l'immigration de 2005 et le Plan d'Action National sur l'intégration (2007). Les Etats Fédéraux contribuent avec leurs propres lois et concepts d'intégration. Depuis 2015, **la tendance est de mettre l'accent sur les réfugiés**, bien que l'intégration concerne aussi de nombreux autres individus.

Charlotte Wohlfarth décrit quelques **développements historiques** significatifs. Ainsi, la politique était basée sur l'idée que les travailleurs retourneraient dans leur pays d'origine. Depuis les années 2000, on reconnaît **le potentiel de l'immigration et de la diversité**, comme en témoignent les mesures spécifiques telles que des cours d'intégration lancés en 2005 ou la loi sur la reconnaissance des diplômes. Vers la fin des années 2000, les mesures tendent à être plus générales (**Mainstreaming**).

La tendance actuelle est d'établir des mesures spécifiques pour un groupe cible, notamment les réfugiés. Cette tendance est le résultat d'une certaine nécessité, mais elle crée aussi des risques. C'est pourquoi le Conseil d'experts des fondations allemandes pour l'intégration et la migration

(Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration, SVR) recommande, du moins à moyen terme, d'intégrer ces programmes spécifiques dans le système courant. Charlotte Wohlfarth souligne la **complexité de la politique d'intégration**, caractérisée par des interactions entre divers domaines (marché du travail, système éducatif, cadre de vie, politique urbaine, contact social), se trouve reflétée au niveau institutionnel.

Au niveau des Länder, les ministères de l'intégration sont principalement liés au département du travail et des affaires sociales. Au niveau de l'Etat, c'est le ministère de l'intégration qui est responsable de l'intégration et plus particulièrement de l'Office fédéral de la migration et des réfugiés (BAMF). Le rattachement du département de l'intégration à un ministère fort a fait ses preuves. Concernant les commissaires à l'intégration (au niveau de l'Etat et au niveau des Länder), le dossier est traité à la tête du gouvernement ; au niveau des communes, des services spécifiques coordonnent les politiques liées à l'intégration. Au sein des Länder, on trouve souvent des groupes de travail interministériels qui coordonnent les politiques liées à l'intégration, ainsi que les comités d'intégration au niveau des Parlements des Länder. Les conseils municipaux peuvent également avoir des comités appropriés. Au niveau des Länder et des communes, les conseils d'intégration sont souvent actifs en tant qu'organes consultatifs.

L'expérience a montré que le **soutien politique des échelons supérieurs** (maire ou chef du gouvernement) est crucial pour l'intérêt accordé à la question de l'intégration. Les **approches d'intégration utilisées dans de nombreuses communes** depuis les années 2000 ont déterminé la coordination entre les acteurs. En étudiant ces approches, il est possible d'identifier les structures, les activités, les moyens, les besoins et les objectifs existants faisant partie de la politique d'intégration. En plus, la hausse des flux de réfugiés en 2015 a conduit les communes à aligner leurs approches de manière plus stratégique.

Question à Mme Agnès Fontana : Quels sont, dans votre perspective, les principaux objectifs de l'action nationale française concernant l'intégration des immigrés ? Quels sont les modalités et les moyens mis en œuvre au niveau national ?

Mme Fontana entame la discussion en expliquant la conception de l'intégration et sa mise en œuvre. Elle souligne que la politique de l'Etat qui est en œuvre depuis les années 70 est une **politique interministérielle et articulée avec le niveau local**.

Par exemple, l'initiative française en matière d'éducation, « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants » (**OEPRE**) a été mise en place en coopération avec le Ministère de l'Education Nationale. En outre, une collaboration existe avec le Ministère du Travail en termes d'orientation des nouveaux arrivants. En effet, depuis le 5 juin 2018, date du dernier Comité Interministériel, il a été décidé de mieux articuler l'accueil des étrangers dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et la prise en charge du primo-arrivant par le Service Public de l'Emploi. Il s'agit d'orienter davantage l'étranger vers le service approprié, tels que les missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi et autres. Elle évoque aussi la dimension d'appui au niveau local dans **l'objectif de « l'accompagnement global », c'est-à-dire en suivant le parcours d'accès à l'emploi en prenant en compte les obstacles auxquels sont confrontés les migrants** (logement, santé etc). Il s'agit tout d'abord d'évaluer le nombre d'heures de cours de français nécessaires lors d'un entretien, et puis de proposer à l'étranger deux jours d'intégration civique. Une vingtaine de millions d'euros sont délégués annuellement aux préfets de région pour faciliter l'intégration des migrants.

Mart Grisel interroge Mme Monika Thomas sur la dimension spatiale des approches d'intégration et sur les activités respectives des gouvernements fédéraux en faveur des communes.

Mme Thomas souligne l'importance en Allemagne de **l'aménagement urbain**, qui depuis des décennies, a soutenu les communes dans leur développement équilibré. Financièrement, l'aménagement urbain est basé sur **un système contracté et organisé par le gouvernement fédéral** dans lequel chacun des trois niveaux de gouvernement contribue pour un tiers. Elle met en

exergue le **programme « Soziale Stadt »** (« la ville sociale ») lancé dans les années 90 pour stabiliser et rénover certains quartiers sensibles dans le but de les sauver du « basculement ». Ce programme a mis en œuvre, pour la première fois, une approche intégrée des quartiers défavorisés en intégrant les acteurs locaux. Soziale Stadt est un programme large qui inclut même les petites villes. A travers ce programme, on promeut en particulier la gestion commune des quartiers (« Quartiersmanagement ») et, par conséquent, la coordination des acteurs locaux impliqués.

Dans le contexte de **l'immigration de réfugiés**, le Pacte d'Investissement « Pacte social dans le quartier » d'environ 200 millions d'euros par an a été mis en place en 2017 afin de mettre en œuvre des mesures d'intégration sociale par le biais de lieux de rencontres et de formation ; le gouvernement fédéral assumant 75% des coûts. En outre, il existe également des **programmes de coopération** tels que le programme co-financé par le Fonds Social Européen (FSE), « Éducation, Économie, Travail dans le voisinage » (BIWAQ), et le programme « Emancipation des jeunes dans le quartier ». Au niveau fédéral, outre le Ministère de l'Intérieur, qui est notamment responsable de la poursuite des démarches d'intégration, il y a aussi les commissaires à l'intégration, comme mentionnés précédemment. Monika Thomas fait référence à la stratégie intersectorielle du Programme Soziale Stadt qui accorde une large reconnaissance pour le développement urbain.

Question à M. Didier Leschi : Comment les politiques ou les orientations nationales en France interagissent-elles avec les actions locales d'intégration ?

M. Leschi souligne la convergence des enjeux entre la France et l'Allemagne, malgré les systèmes administratifs différents. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est l'opérateur du Ministère de l'Intérieur pour l'accueil des migrants. Il s'occupe de la répartition sur le territoire national des demandeurs d'asile dans le dispositif national d'accueil. Cette tâche permet de casser, comme l'avait évoqué Mme Charbit, la concentration en Ile de France de la demande d'asile. Il évoque particulièrement la question de la répartition des logements sociaux qui sont en France assez fortement concentrés. Or l'enjeu est de répartir les nouveaux arrivants en **mettant en place des mécanismes afin d'éviter les effets de concentration accentuant les difficultés sur un territoire donné**. Selon M. Leschi, le problème majeur est l'absence de travail et l'employabilité qui n'est pas immédiate, notamment dans l'Est parisien, ancienne région industrielle. **C'est pour cela qu'il est important de déterminer des zones où le logement est accessible et où l'on peut offrir des formations et des emplois.**

Question à Mme Charlotte Wohlfarth : Quelle est la situation du logement et du marché du travail pour les migrants en Allemagne ?

Selon Mme Wohlfarth, le manque de logement en Allemagne est un problème qui **se concentre surtout dans les métropoles**. Cela représente un désavantage supplémentaire pour les réfugiés. Par contre, pour ce qui est du marché du travail, la **pénurie de main-d'œuvre** facilite l'intégration des immigrés sur le marché du travail – un quart des réfugiés arrivés en Allemagne en 2014-2015 ont trouvé un travail. Dans le même temps, la disponibilité d'emplois manuels peu qualifiés est faible. Par conséquent, on suggère souvent aux migrants d'investir dans leur éducation et leur formation plutôt que de s'engager rapidement dans un travail non qualifié.

Question à l'ensemble des intervenants : Qu'avez-vous appris de ce qui a été dit ce matin ? Qu'avez-vous retenu ?

La question de **la coopération entre Etats et collectivités** est mentionnée. Selon Mme Fontana, elle devrait être intensifiée concernant les actions d'intégration envers les immigrés, notamment dans le but d'établir concrètement le parcours du nouvel arrivant, du national vers le local. L'implication des collectivités territoriales en Allemagne est plus profonde et ancienne. La conscience partagée de l'importance de la dimension locale est plus récente en France. Un des outils intéressants en Allemagne est l'utilisation du contrat (entre l'Etat, les Länder et les communes).

Pour Mme Thomas, la « checklist » présentée par Mme Charbit **pourrait fournir un bon cadre de réflexion pour les deux pays**, car elle est élaborée sur la base de problèmes concrets. En Allemagne, la prise de conscience de cette dimension « top down » date de ces dernières années. Selon elle, il faut pouvoir trouver un cadre cohérent entre les **stratégies européennes et nationales** pour orienter certains processus d'intégration.

M. Leschi questionne la **recherche de l'équilibre entre national et local**. En France, à l'heure actuelle, il existe un rapport de confrontation et non de collaboration entre les deux. Il souligne aussi la capacité de mobilisation de la société civile à l'échelle locale, qui n'est pas négligeable. En France, pendant très longtemps, les partis politiques, les associations syndicales et les organisations ont été un élément fondamental de l'intégration.

Deuxième table ronde : Mise en œuvre et coopération multiniveau

Intervenants

Mme Marie-Dominique Dreyssé, adjointe au maire de Strasbourg

M. Uwe Ferber, StadtLand GmbH

M. Andreas Hollstein, maire de la ville de Altena

Mme Charlotte Schneider, cheffe de projet réfugié et migrants à la ville de Paris

Animateur

M. Kaïs Marzouki, CGET

M. Hollstein présente la **politique d'intégration à Altena**. La ville compte aujourd'hui 17 800 habitants dont 450 réfugiés. Onze pour cent de la population a une origine étrangère. Dans les années 60 et 70, les emplois industriels attiraient une forte immigration. Altena adopte une **approche décentralisée du logement** ; tous les réfugiés sont logés dans des communautés d'habitation ou des familles d'accueil. Depuis 2007, la ville a développé des structures civiques en collaboration avec la Fondation Bertelsmann. En ce qui concerne l'apprentissage de la langue, une approche utilisant des **cours d'allemand de base** (la méthodologie de « Liechtenstein Languages ») a été mise en place permettant aux immigrés de s'exprimer au bout de 14 jours. Chaque communauté d'habitation/famille a été **assigné un bénévole (« Kümmerer ») qui s'en occupe**. Le **bureau d'intégration** de la ville coordonne les approches. M. Hollstein a exprimé **sa fierté d'avoir à Altena un lieu de formation et donc une intégration au marché du travail très réussie**.

M. Hollstein explique que **la coopération directe entre les niveaux fédéral et municipal en Allemagne est plutôt rare**. De plus, l'allocation des fonds est organisée entre les Länder. Pendant des années, **ces ressources n'ont pas été pas suffisantes**. Par conséquent, l'immigration exerce souvent une pression sur les systèmes municipaux ce qui provoque de nouveau des débats sur l'envie d'autres groupes sociaux. En guise de solution, il a présenté l'idée d'un **fond européen pour soutenir l'intégration dans les petites et moyennes villes**. Celui-ci, grâce à un soutien ciblé et à des investissements supplémentaires dans l'éducation et le marché du travail, pourrait être beaucoup plus efficacement positionné pour aider les villes surchargées dans leurs efforts d'intégration. Toutefois, de tels fonds devraient être directement dirigés vers les municipalités. Selon lui, **la réussite de l'UE** dépend de la question de l'intégration. Les maires des villes d'Europe ont reconnu l'importance de ce thème et sont prêts à agir. Historiquement, les pays ouverts à l'immigration ont toujours été prospères.

Mme Dreyssé souligne la longue tradition de refuge de la ville de Strasbourg. Selon elle, l'enjeu est de construire les moyens d'un accueil digne pour ceux qui arrivent et cela passe par **quitter la logique de la réponse à l'urgence et déployer une démarche de dialogue** avec les migrants.

La ville a récemment mis à disposition cent places pour les nouveaux arrivants, quel que soit leur statut. Cette initiative s'inscrit dans la démarche d'accompagnement global, précédemment évoquée par Mme Fontana.

Elle évoque la question de la rupture de parcours, et **l'intérêt de trouver, en accord avec les services de l'Etat, un cadre pour répondre aux situations complexes** (famille, santé...). Elle souligne aussi le poids de la ville dans la relation à l'Etat et sa capacité d'action. Chaque territoire doit être considéré dans son souhait d'intégrer des immigrés. Elle mentionne l'exemple du village de Ferrette en Alsace, qui a mis à disposition une ancienne caserne de pompiers afin d'y accueillir des migrants, initiative envers laquelle l'opinion des habitants est aujourd'hui en grande majorité positive. L'enjeu est de trouver le maillage territorial approprié, et le contractualiser avec l'Etat et développer un dialogue sur les limites du cadre actuel.

M. Uwe Ferber souligne l'intérêt d'avoir des panélistes représentants de **villes de différentes tailles pour exprimer leurs différentes approches et possibilités d'intégration sur le terrain**. Dans ce contexte, il rappelle les traditions communes de la politique urbaine en France et en Allemagne. Ainsi, le programme « Développement Social des Quartiers », mis en place à Lyon, a été un précurseur du programme « Soziale Stadt ». Pendant des décennies, la France et l'Allemagne ont été les moteurs d'une politique de la ville fondée sur les « Acquis Urbains ». A travers ces acquis, il avait été convenu d'investir massivement dans les quartiers défavorisés. **Le développement urbain en Allemagne est confronté à de nouveaux problèmes** : Au moins depuis la réunification allemande, il existe non seulement des zones à réhabiliter qui rencontrent des problèmes d'ordre social, mais aussi des problèmes plus complexes dépassant le niveau du quartier et l'instrument classique du développement urbain ciblant des défis à une échelle territoriale relativement restreinte.

Ce qui est nécessaire c'est un outil qui favorise l'intégration et le développement urbain-rural et ainsi permettrait d'exploiter les opportunités de l'immigration. Uwe Ferber nomme plusieurs approches prometteuses telles que la promotion de l'intégration comme objectif transversal à Mannheim. En France, l'Etablissement Public Foncier constitue un instrument actif de réformes politiques foncières pour la revitalisation des espaces. Selon lui, les compétences sont moins cloisonnées qu'en Allemagne. La nécessité du partenariat a donné lieu à de riches expériences. Uwe Ferber salue la créativité apportée au renouveau dans les villes en France, notamment à Lyon.

Mme Schneider fait remarquer qu'à Paris, ville de 2,2 millions d'habitants, environ 20% de la population est étrangère (45.6000 immigrés et 332.000 étrangers). Sur les cinq dernières années, pour Paris, les défis de l'intégration ont été avant tout la gestion de l'urgence sociale pour les nouveaux arrivants sur le territoire parisien. C'est l'un des principaux points de débat et de différence avec l'Allemagne. Il y a en France **des pôles d'attractivité**, qui sont les métropoles et particulièrement l'Île de France ; tandis qu'il existe en Allemagne une clé de répartition des demandeurs d'asile entre les Länder inscrite dans la loi (« Clé de Königstein »).

Elle évoque une faible capacité d'anticipation et de ce fait d'adaptation aux flux migratoires, et entraîne en conséquence une complexité importante pour la France et embolise la question de l'intégration. L'urgence sociale est de plus amplifiée par la présence sur le territoire de personnes aux statuts administratifs non clarifiés (déboutés) qui restent bloquées sur le territoire sans possibilité de se projeter.

Sur les trois dernières années, la Ville de Paris a mis en place une trentaine d'opérations de mise à l'abri (23.000 personnes) en contribuant fortement et au-delà de ses compétences à la mise à disposition d'une offre d'hébergement mobilisant différents acteurs (Etat, Préfecture de Région, Préfecture de Police...). L'aide alimentaire représente une grosse activité à Paris, majoritairement dispensée par les associations, que la Ville subventionne dans de nombreux cas. Cela représente 3 millions d'euros par an.

Par ailleurs, **la ville a soutenu la mobilisation de la société civile par le biais de l'ouverture de centres d'accueil** (Ivry et Porte de la Chapelle). Ces centres humanitaires sont nés de la volonté d'en finir avec les campements de rue, et ont nécessité pour voir le jour la participation actives de nombreux partenaires, comme Erasmus Solidarité.

Mme Schneider souligne également la longue tradition de solidarité de la ville de Paris mais fait remarquer **une approche parfois dispersée des différents acteurs sur le territoire parisien**. Les moyens humains et financiers accordés à l'intégration des migrants ne sont pas à la hauteur, et cela est surtout dû à l'urgence sociale déjà mentionnée. Elle évoque tout de même quelques exemples de programmes d'intégration comme le programme « HOPE », qui est une expérimentation d'approche intégrée liant hébergement, apprentissage du français et formation professionnelle. Elle résume son intervention en plusieurs points :

- Nécessité d'une approche intégrée entre les différents niveaux de compétence ;
- Nécessité d'une coordination et d'un dialogue plus importants entre les niveaux de compétence et les types d'acteurs (institutionnels, société civile, entreprises...) ;
- Volonté de mieux gérer la première partie de l'arrivée sur le territoire afin de pouvoir se projeter en amont et éviter les temps d'attente « creux », perçus comme stériles et handicapants pour les migrants ;
- Volonté d'apprentissage mutuel ;
- Priorité actuelle de travailler sur les questions du changement du regard, de déconstruction des préjugés et de mise en valeur de l'histoire des collectivités locales autour de la valorisation de l'immigration.

Interrogé par Kaïs Marzouki sur l'implication des acteurs de la société civile dans les villes, M. Hollstein déclare qu'il est crucial de **prendre en compte les attentes de la société civile dans les processus ascendants**. Malgré le vaste phénomène de désillusion envers la politique en Europe actuellement, la majorité des Européens restent ouverts à la migration ; et si la volonté d'aide de la population civile disparaît, les sociétés européennes courent de sérieux périls. Il est donc important que ce sujet reçoive toute l'attention qu'il mérite.

M. Ferber, qui coordonne un projet de villes à colombages, souligne le rôle important des citoyens. Contrairement aux frontières administratives qui s'arrêtent à la frontière de la ville, **les citoyens peuvent créer une continuité en accompagnant les nouveaux arrivants**. De manière générale, le développement urbain est de plus en plus confié aux citoyens, comme le démontre le rapport d'Urbact : « Re-Imagining the Future in Shrinking Cities ».

L'Etat pourrait jouer un rôle important de facilitateur en offrant des garanties et une aide à l'acquisition de biens immobiliers, en particulier dans les petites villes où la lutte contre les terrains non-occupés et l'aménagement de la zone rurale sont des défis majeurs.

Mme Dreyssé rappelle qu'il faut travailler au plus près du terrain, dans une perspective de changement du regard sur ces nouvelles populations qui est miné par les débats médiatiques. Elle rappelle le réel potentiel de la société civile qui est prête à accompagner les processus si on lui en donne les moyens. Les associations, quant à elles, jouent leur rôle de canalisateur car elles ont les moyens d'accompagner le sursaut citoyen.

Question de M. Mattoug : Comment les volontaires peuvent-ils être professionnellement préparés pour les tâches exigeantes que sont l'accueil et l'accompagnement des migrants ?

Mr Hollstein réplique que le vivre ensemble et le travail social reposent à la fois sur des professionnels et des amateurs. A Altena, les bénévoles sont accompagnés à temps plein par le bureau de l'intégration, ce qui favorise l'échange de connaissances.

Mme Dreyssé souligne que l'on ne peut pas laisser les bénévoles sans appui, référent, ou sans coordination avec les acteurs associatifs. La ville de Strasbourg a mis en place une action de formation de bénévoles auprès d'association engagée dans l'apprentissage du français. On a besoin d'un cadre afin d'assister la société civile dans l'accompagnement des migrants.

EUKN Policy Lab report

La connaissance des publics est importante selon Mme Schneider. Il faut réussir à trouver l'articulation entre le bénévole qui souhaite s'engager et la valeur ajoutée des professionnels (associatifs, centres d'action social, municipalité).

Intervention de Mme Maffessoli, directrice de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) :

Pour les collectivités, l'accueil des migrants va relever d'une logique de proximité et pas de statut. Or les politiques d'intégration en France vont dépendre du statut de la personne. Cette question étant centrale si l'on veut penser la coopération multiniveau, car pour les villes au quotidien c'est la réalité de la personne qui est sur le territoire, quel que soit sa situation : donc **comment arrive-t-on à articuler cette tension entre une approche par les statuts et une approche par la proximité territoriale ?**

Question de M. Giraud, architecte : Comment tirer parti des apports des populations immigrées en termes de vivre ensemble, de culture, de communauté (et non d'économie) ? Comment comprendre ce qui s'y joue et en tirer des enseignements ?

M. Hollstein souligne que **les acteurs étatiques doivent examiner de manière critique leurs actions et adapter les processus en conséquence**. En outre, il serait utile d'organiser l'échange entre les acteurs concernés. A Altena, cela passe par un centre d'intégration construit par les réfugiés. Il est convaincu que les sociétés ne peuvent se développer que par la curiosité et l'ouverture.

M. Ferber ajoute que les « **boîtes à outils** » **sont bien conçues pour traiter la question d'un point de vue territorial, au-delà des orientations idéologiques et politiques**. Cependant, ceux-ci doivent davantage être utilisés pour éviter le cloisonnement des politiques. Selon Mme Schneider, les spécificités de chaque territoire sont à prendre en compte et il est important de montrer avec des résultats concrets et tangibles, malgré un contexte européen peu positif, que l'on peut tendre vers un vivre ensemble, ou d'un « *faire ensemble* » selon les mots de Mme Dreyssé.

Ateliers :

Les ateliers de l'après-midi ont permis de se focaliser sur quatre thèmes différents : l'accès aux droits et non-discrimination ; apprentissage de la langue ; renouvellement urbain et participation citoyenne ; intégration économique et marché du travail. Ces thèmes ont été illustrés par un ou plusieurs projets dans un premier temps pour ensuite lancer une discussion avec l'ensemble des participants dans un second temps. A la suite des ateliers, a eu lieu une discussion plénière, pour laquelle les animateurs de chaque atelier ont été invités à résumer les points importants ainsi que quelques pistes de réflexion. L'ensemble de ce contenu est rapporté ci-dessous.

Atelier 1 : Accès aux droits et non-discrimination

Cas d'étude

Ville de Paris, Mme Schneider

Modérateur

M. Kaïs Marzouki

Les premières mesures pour l'accès aux droits à Paris datent des années 80. Les deux sujets, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations, sont traités au sein de directions différentes de la Ville de Paris avec néanmoins une approche transversale forte.

La problématique de l'accès aux droits est multiforme et a évolué sur le territoire parisien. Au départ, l'accès aux droits était un enjeu qui concernait les communautés au sein des quartiers prioritaires et qui n'avaient pas le même accès aux services publics de manière générale. C'est à partir de ce constat qu'ont été mis en œuvre les premiers dispositifs de « **l'aller vers** ». Cela s'est traduit dès les années 80 par le renforcement des **permanences dans les mairies** afin d'informer et d'orienter au plus près des habitants; depuis les années 2000, par les **PIMMS** : Point d'Information Médiation Multiservices, localisés dans les arrondissements où il y avait un manque d'accès aux services publics. Mme Schneider cite les « **mairies mobiles** », mises en place il y a quelques années, qui sont des bus qui se déplacent dans plusieurs arrondissements chaque semaine, et aux portes de Paris ; ils fournissent les services de la Mairie directement dans le bus. Les agents de la ville sont en capacité de répondre à des questions d'ordre socio-culturel, associatif et qui accompagnent. Il existe aussi les **Maisons de Justice et du Droit**, que 65.000 personnes visitent par an. 22% des questions concernent le droit des étrangers. De plus, les subventions aux acteurs associatifs sont conséquentes : plusieurs millions par an pour environ 70 structures sur les sujets d'accès aux droits à Paris.

La ville de Paris a par ailleurs décidé de dédier certaines de ses structures spécifiquement aux publics sans abri, du fait de leurs besoins et de leurs problématiques spécifiques. Ces structures s'appellent les **PSA** (Permanence Sociale d'Accueil), il en existe trois à Paris (une pour les familles, une pour les jeunes, une pour les hommes isolés). Certaines des PSA ont connu des problèmes d'engorgement avec notamment l'arrivée récente sur le territoire parisien de nouvelles populations (primo-arrivants Irakiens, Afghans, Erythréens). Beaucoup n'ont pas fait leur demande d'asile à Paris mais s'y regroupent en espérant avoir plus facilement accès à l'emploi et aux services. Les services sociaux de la ville font donc face à des problématiques nouvelles.

Le **Kiosque**, co-géré par France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité, est subventionné par la ville de Paris, et était à ses débuts à destination des demandeurs d'asile. C'est une forme de relais pour renseigner et orienter. La problématique des personnes qui ne disposent pas encore de lien juridique avec l'Etat (pas de statut) et **qui échappent à toute statistique** a été évoquée. Comment prendre en charge avec des réponses adaptées les personnes qui n'ont pas de statut administratif sur le territoire parisien ?

Sur la question des personnes dormant à la rue à Paris, la ville a organisé en février 2018 le premier décompte de nuit des personnes en situation de rue, nommée **Nuit de la Solidarité**. L'opération a

mobilisé de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, et a suscité un engouement fort chez les Parisiens : 1700 bénévoles ont participé à l'opération aux côtés des professionnels.

Concernant la lutte contre les discriminations, il existe le **Service Egalité Intégration Inclusion** avec plusieurs axes stratégiques : égalité homme-femme et lutte contre les violences ; lutte contre les discriminations ; l'intégration de l'accès à la citoyenneté et la protection des droits humains. Ce troisième axe comporte un volet sur l'apprentissage de la langue, en partie financé par les fonds européens. La ville a fait le constat que les discriminations étaient souvent invisibles et peu connues. Le service met à disposition une véritable boîte à outils, telle que des brochures (« *savoir reconnaître une discrimination dans le cadre du travail* ») qui sont des outils assez pragmatiques pour aider à reconnaître et à lutter contre les discriminations.

Elle évoque le **Réseau parisien de repérage des discriminations** qui fédèrent des acteurs du territoire de tout type (associations, mairies d'arrondissement, services publics...) qui sont formés afin de repérer les discriminations.

La question des mineurs qui échappent aux radars a été soulevée : que fait-on des mineurs non accompagnés qui représentent 25% des jeunes dépendants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ? Mme Schneider exprime le « **gap temporel** » qui existe entre les arrivées des mineurs sur le territoire et les actions mises en œuvre par la ville. Toutefois, les moyens financiers sont conséquents. En quatre ans, le budget pour l'ASE a été multiplié par trois pour faire face aux nouveaux défis de l'accueil des mineurs non accompagnés entre autres...

La ville de Paris répond à une logique de besoins vitaux et ne prend pas en compte le statut de la personne. Cela demande une forte mobilisation des agents de la ville en termes de temps et de moyens financiers.

Durant la discussion a été mentionné le Centre de ressources « *l'Espace* » en région PACA, qui est financé en partie par la DAAEN et qui vise à favoriser un meilleur accès aux droits pour les étrangers tout en limitant les discriminations. Il accompagne plusieurs réseaux dans la région en proposant des outils et des services.

Atelier 2 : Apprentissage de la langue

Cas d'étude

« Plateforme linguistique innovante » présenté par Mme Marie-Astride Muller, Directrice Générale des Services de la ville de Saint Louis (Alsace)

Animatrice

Mme Agnès Reiner, Ministère de l'Intérieur

En 2015, à Saint Louis, le quartier de la gare est devenu « quartier prioritaire ». Un état des lieux a d'abord été réalisé où l'on a constaté une méconnaissance de la langue française parmi les habitants du quartier d'origine étrangère. Or, l'un des arguments est **que la maîtrise de la langue est une question centrale pour l'intégration et l'accès aux droits**. Elle a été définie comme une priorité. Toutes les structures proposant des cours de langue à Saint Louis ont été analysées selon les points suivants : le type de français enseigné, le public, le nombre de bénéficiaires, le financement, la provenance du budget.

Le constat est que l'offre de cours de langue à Saint Louis est variée mais elle n'est pas coordonnée, d'où l'intérêt de créer un « guichet unique ».

Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) est le prestataire de la plateforme évaluant le besoin d'orientation des personnes.

Plusieurs points négatifs ont été relevés après l'évaluation de cette plateforme, notamment le manque de visibilité dans le temps.

L'offre de cours reste insuffisante, même si elle sera étoffée prochainement.

Bien que la notion de parcours soit prise en compte afin de fournir une offre complète, il faut pouvoir gérer les « ruptures dans les parcours ». Des cafés-langues sont organisés pour tenter de remédier à ce problème. D'après Mme Muller, il faut pouvoir s'adapter à la modification des publics, notamment au niveau du contenu des cours. En effet, elle constate une diversification des origines des nouveaux arrivants, notamment des pays de l'Est où la connaissance du français à l'arrivée est inexistante.

De manière plus générale, plusieurs défis ont été mentionnés pendant l'atelier. A l'échelle nationale a été constatée le fait que l'apprentissage de la langue est abordée de manière sectorielle, comme un sous-objectif des politiques d'intégration, d'éducation, de formation professionnelle... Cela aboutit à l'existence de référentiels pédagogiques différents, qui rendent plus difficile la construction de parcours linguistiques.

Enfin, le nombre d'heures de cours est important mais n'est pas le seul enjeu. La pédagogie joue aussi un rôle majeur dans l'apprentissage de la langue. **Le cours doit être adapté à la motivation et au projet de vie de la personne.**

Atelier 3 : Renouveau urbain et participation citoyenne

Cas d'étude

- *Arrival Cities*, Mme Hélène Cappe, Val de Marne
- *Ankunftstadt Hanau – Façonner les quartiers ensembles*, Mme Birgit Tziolis, Hanau
- *PatchworkCity*, Mme Veronika Kabis, Sarrebruck

Animatrice

Mme Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV

Le sujet et les trois expériences ne se limitent pas qu'à la dimension de l'habitat. Quels modes d'intégration dans la ville ? Quelle place du migrant dans la ville ?

Le projet de Hanau a été soutenu par le Land avec des moyens financiers assez conséquents. 1000 personnes sont arrivées en 2015 à Hanau, ce qui représentait un enjeu important pour la ville en termes de logements. L'action entreprise par le département du Val de Marne dans le cadre du programme européen URBACT était de réunir des acteurs du territoire (collectivités et associations) afin de réfléchir sur une démarche intégrée (pas de feuille de route préétablie) autour des questions de droit à la mobilité et d'accès à la citoyenneté des publics migrants. L'action de la ville de Strasbourg était tournée vers la thématique de l'acceptation des migrants par les habitants sous la forme d'une campagne lancée en avril 2018.

La question centrale est celle de la territorialisation de l'action, les enjeux sont variés et il est difficile de les réduire à une action-type, car **il faut tenir compte des spécificités locales et de l'existant, à travers un diagnostic territorial intégré**, au-delà même de l'étude statistique du territoire.

La question de **l'opinion publique** est aussi primordiale, c'est-à-dire qu'il faut prendre en compte le contexte territorial et particulièrement le sentiment d'insécurité et de peur qui peut être développé. Les moyens financiers ont été centraux autour des questions de logement et d'hébergement, de la langue et de l'accès au marché du travail. Par ailleurs, concernant les actions de sensibilisation et des campagnes de communication, la question des moyens financiers est moins marquée car il y a un effet de démultiplication par l'implication de nombreux acteurs.

L'accent est mis sur l'aspect de coordination que peuvent porter les enjeux territoriaux. En effet, **cette capacité de coordination entre divers acteurs sur un territoire permet la mobilisation de moyens financiers à différents niveaux**, et de porter des projets collectivement.

Enfin, la **volonté politique** a été mise en avant durant l'atelier. Elle se traduit à travers l'action mais aussi à travers la pédagogie, la transparence, et **à travers la mise en œuvre de l'action publique** dont l'enjeu est d'être à destination de tous les publics vulnérables, et non vers un public spécifique pour éviter le risque de sentiment de mise à l'écart d'une certaine population.

Il a été pris en compte la **reconnaissance des apports et des compétences des migrants**. Comment peuvent-ils être intégrés dans cette dimension afin de contribuer à la mise en œuvre d'action. Cela dit, les difficultés rencontrées par les migrants lors de leur arrivée peut rendre difficile cette mobilisation.

Atelier 4 : Intégration économique et marché du travail

Cas d'étude

- *Fachwerktriennale*, M. Uwe Ferber, porteur du projet Arbeitsgemeinschaft Deutsche Fachwerkstädte / Fulda, StadtLand GmbH

Animatrice

Mme Lea Scheurer, EUKN

M. Uwe Ferber présente le projet « Fachwerktriennale » réalisé par son bureau StadtLandGmbH pour le compte de l'Arbeitsgemeinschaft Deutsche Fachwerkstädte (« le groupe de travail allemand des villes à colombages »). Ce groupe de travail est un réseau allemand de 120 villes à colombages fondé en 1975. Au cours de la triennale actuelle, dont le slogan est « Qualification et Intégration », huit projets pilotes seront mis en œuvre dans les villes participantes d'ici 2019. Ce faisant, les immigrants et les réfugiés apprennent le métier de la construction et appliquent ce qu'ils ont appris selon le système de formation en alternance courant en Allemagne – particulièrement dans le domaine de la rénovation des maisons à colombages au sein des villes pilotes du projet.

M. Ferber met en lumière le contexte du projet et mentionne des projets pilotes à Spangenberg et Celle. **La réhabilitation des maisons à colombages a permis aux communes souvent petites et moyennes de zones rurales de bénéficier d'une réévaluation structurelle, notamment en ce qui concerne le marché du logement et l'économie locale.** Souvent, ces villes subissent des changements structurels majeurs et font face à un fort changement démographique caractérisé par l'émigration et le vieillissement. Parallèlement, les travailleurs manquent dans le domaine de la construction. Le projet tente donc de **combinaison revalorisation urbaine et qualification et intégration des migrants et des réfugiés.**

M. Ferber souligne également **le caractère expérimental et innovant** du projet. Malgré tous les problèmes rencontrés, il y a eu des succès significatifs. Cela conduit à une forte concurrence avec les professionnels formés avec succès. En tant qu'**écueils qui ont pu survenir à la bonne mise en œuvre**, il nomme 1) la difficulté de garder les métiers de la construction attrayants et d'attirer ainsi des stagiaires motivés, 2) la difficulté de coordination dans un contexte de gouvernance à plusieurs niveaux (entre centres d'emploi, municipalités, propriétaires), 3) le manque partiel de fonds d'investissements publics pour les coûts matériels lorsqu'il s'agit de maisons à colombages dans des propriétés privées, et 4) le sous-financement structurel et le manque de personnel des administrations municipales de planification. En outre, l'avenir du projet dépend également de décisions politiques globales.

La **discussion** révèle certains aspects pertinents à la fois pour le contexte français et le contexte allemand (Marché du travail). Mme Fontana établit un parallèle avec le programme HOPE mis en place en France, qui inclut également les thématiques du logement et des qualifications. Comme **défi fondamental**, les participants à l'atelier reconnaissent celui du « **matching** » **des personnes avec**

les projets de politiques du marché du travail et des mesures qui visent à garantir le même traitement entre les immigrants et la société d'accueil. Les qualifications des immigrants doivent être mises à profit de la meilleure manière possible.

La question de **la libre circulation des immigrants qui pourrait être ou devrait être limitée**, comme l'exige par exemple l'obligation de résidence applicable en Allemagne, a été soulignée. Pour le projet Fachwerktriennale, une tentative est de permettre l'attachement à long terme des migrants sur le territoire en facilitant l'accession à la propriété.

La conversation révèle que **la situation démographique en France et en Allemagne n'est pas comparable**. Des projets tels que « Fachwerktriennale » servent un besoin spécifique, et constituent à cet égard une niche. Pour pouvoir établir des comparaisons fiables, il faut regarder dans quelle mesure les structures démographiques régionales diffèrent.

En guise de conclusion

Le Policy Lab fait écho aux thématiques abordées par le Conseil Franco-Allemand de l'Intégration (CFAI), dont la première réunion plénière a eu lieu à Berlin, le 7 novembre 2017. Ce Conseil réunit, une fois par an, les ministres français et allemand de l'intérieur et des affaires européennes, les deux secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, des administrations françaises et allemandes, des collectivités territoriales ainsi que des associations. Le CFAI a pour objectif de mettre en lumière les bonnes pratiques en matière d'intégration, dans les domaines de l'apprentissage de la langue, de la formation civique, d'aménagement du territoire et de l'égalité des chances.

Plusieurs participants du Policy Lab ont exprimé leur intérêt à participer à une prochaine rencontre franco-allemande focalisée sur l'intégration des migrants et des réfugiés. L'idée d'organiser une sortie sur le terrain dans la région transfrontalière des deux côtés du Rhin est reçue avec beaucoup d'enthousiasme. Une telle activité pourrait permettre de poursuivre le débat amorcé à Strasbourg, qui est loin d'être clos.